

Responsable pédagogique

Pr. I. FRANÇOIS-PURSSELL

Médecine légale
CHU, Hôpital Général, Dijon
Tél : 03.80.29.39.16
Fax : 03.80.29.39.16
Irene.francois@chu-dijon.fr

Universités associées : Bordeaux, Lille 2, Angers, Amiens, Besançon, Limoges, Lyon 1, Aix-Marseille 2, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Paris 5, Paris-Ouest, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse Rangueil, Toulouse Purpan

Comité de direction

Pr GROMB Sophie Bordeaux
Pr GOSSET Didier Lille
Coordonnatrice
Pr MANAOUIL Cécile Amiens

Publics et pré-requis

- Médecins thésés titulaires
 - soit d'un DU réparation juridique du dommage corporel ou la 1^{ère} année d'un tel diplôme si celui-ci se déroule sur 2 ans.
 - soit du DESC médecine légale et expertises médicales

et ayant une grande expérience de l'expertise médicale et notamment ceux qui sont inscrits sur la liste des cours d'appel.

- Non médecins après entretien avec les responsables d'enseignement et étude de leur dossier

Autorisation d'inscription délivrée par le comité de direction



→ OBJECTIFS

Les expertises en matière de responsabilité étaient jusqu'ici habituellement confiées à des experts spécialisés en réparation juridique du préjudice corporel chevronnés. La loi du 4 mars 2002, avec la création des commissions régionales d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, ouvre des besoins nouveaux en matière d'expertises à la fois en médecine légale-dommages corporel et dans les spécialités médicales.

Cet enseignement a pour but de donner une formation de haut niveau indispensable à la pratique de ces expertises difficiles et d'assurer une formation indépendante, universitaire, aux futurs experts de la liste nationale des experts en accidents médicaux.

→ PROGRAMME

Médecine légale et dommages corporel : 1 | le droit des patients 2 | information et consentement 3 | obligation de moyen, faute, perte de confiance 4 | la faute d'organisation de service à l'hôpital 5 | la faute pénale 6 | le dossier médical et l'accès au dossier 7 | les infections nosocomiales 8 | responsabilités médicales et spécialités médicales

Droit médical : 1 | les types de procès susceptibles d'être engagés 2 | les règles juridiques relatives à l'indemnisation des accidents non fautifs 3 | les règles de traitement de la demande en fonction de son cadre juridique 4 | les règles applicables à l'expertise dans chaque cadre procédural 5 | l'interaction éventuelle entre le traitement contentieux et le traitement amiable d'une demande de réparation d'un accident médical.

→ ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Durée : 1 an (100h)

Nombre d'inscrits limité à 50 (à Dijon : 3 par an)

Cours théoriques centralisés (70h) : 1 séminaire de 35 h sur le droit médical (Paris), 1 séminaire de 35 h sur l'expertise (Paris ou province)

Enseignements dirigés décentralisés : 30h (dossiers d'expertises, étude de documents...) sur le terrain dans chacune des facultés participantes ou en association entre plusieurs facultés.

→ CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Assiduité obligatoire pour pouvoir passer l'examen

1 épreuve écrite (notée sur 40) : 2 sujets (2 h)

1 épreuve écrite (notée sur 60) : rédaction d'une discussion et d'une conclusion d'un dossier d'expertise en responsabilité médicale (2 h) | 2 sessions d'épreuves écrites par an | Admission : 10 à chaque épreuve écrite

→ CALENDRIER

Novembre à mai. Les cours ont lieu à Paris.

→ INSCRIPTION

- avant le 15 octobre : autorisation d'inscription à demander auprès de la responsable locale et à fournir obligatoirement lors de l'inscription.

- pour demander un dossier d'inscription : envoyer, à l'adresse notée en 4^e de couverture, une enveloppe A4 timbrée à 1,90€ avec votre adresse, en précisant à quel diplôme vous vous inscrivez.

- avant le 31 octobre : inscription auprès du département de formation médicale continue.

→ COÛT

Deux paiements séparés :

Droits pédagogiques : si inscription individuelle : 750€

si prise en charge par l'employeur : 750 €.

Droits administratifs : 169.57 € (à payer lors de l'inscription).